

## **République Islamique de Mauritanie**

### **Commission Technique Consultative de la Statistique**

#### **PROCES-VERBAL DE LA ONZIEME SESSION DE LA COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE (CTCS)**

Les travaux de la onzième session de la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS) se sont déroulés en deux réunions tenues respectivement le mercredi treize novembre et le lundi dix décembre deux mil un dans la salle de réunion de l'Office National de la Statistique (ONS), sous la présidence de Monsieur Sidna Ould N'Dah, Président de la CTCS.

La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour était consacré à l'examen du projet de loi relative au Système National de la Statistique (SNS).

En introduisant le point de l'ordre du jour, le Directeur Général de l'ONS a placé la réforme du cadre légal du système statistique national dans le contexte des mutations profondes que le pays a connu depuis plus d'une décennie aussi bien sur le plan économique (privatisation de plus en plus prononcée de l'économie) que politique (nouvelle Constitution, démocratie) et sociétale (élévation du niveau d'éducation de la population : mesures visant à éradiquer l'analphabétisme, utilisation de plus en plus fréquente de l'Internet ,....).

En ce qui concerne le présent projet de loi dont le premier draft a été élaboré par un consultant international, il a été indiqué que sa structure générale est inspirée des dernières avancées enregistrées en la matière dans différents pays de la région. Ce projet, a-t-il ajouté, propose que les travaux et activités statistiques reposent sur les principes fondamentaux suivants :

- Le secret statistique ;
- L'obligation de réponse aux recensements et enquêtes administratives ;
- La transparence ;
- L'harmonisation avec les normes, méthodes et concepts utilisés au niveau international ;
- Le respect de la périodicité.

Le consultant national a ensuite fait la lecture du projet composé de quatre chapitres :

- Chapitre I : Dispositions générales
- Chapitre II : Le Système National de la Statistique (SNS)
- Chapitre III : Du programme annuel statistique national
- Chapitre IV : Dispositions finales

Après cette lecture, la Commission a apporté quelques observations et amendements suivants :

Article 5 : premier paragraphe, dernière phrase

Au lieu de : « dont disposent les services fiscaux » lire « reconnu aux services fiscaux »;

Article 13 : suppression de la dernière phrase du 2ème paragraphe : les modalités de cette contribution sont fixées par arrêté du Ministre chargé de la tutelle de l'ONS après avis du Conseil National de la Statistique;

Article 14 : Le Système National de la Statistique comprend un Conseil National de la Statistique au lieu de : le Conseil National de la Statistique (celui-ci n'est pas encore créé) ;

Article 15 (chapitre II) : Le texte a été modifié comme suit et transféré au chapitre III :

"Le programme statistique annuel est préparé par le Conseil National de la Statistique auquel l'ensemble des structures du Système National de la Statistique, y compris l'Office National de la Statistique, doivent transmettre à cette fin leurs projets de recensements, d'enquêtes statistiques ou d'exploitation à des fins statistiques de données déjà collectées à d'autres fins. Il émet un avis public sur le projet de programme statistique annuel avant sa transmission au Ministre chargé de la tutelle de l'Office National de la Statistique.

Les opérations constitutives au programme sectoriel statistique feront l'objet d'un arrêté conjoint pris par le Ministre en charge de l'Office National de la Statistique et de l'Autorité de tutelle du secteur concerné."

Après ces amendements, la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS) a adopté le projet de loi. La version finale figure en annexe du présent procès verbal.

En guise de conclusion le président de la CTCS a demandé aux consultants nationaux de préparer les projets de décret d'application qui seront examinés lors de la première session de la commission de l'année 2002 .

Fait à Nouakchott le 13 décembre 2001

**Le Président de la CTCS  
Sidna Ould N'Dah**

**Le Secrétaire de séance  
Bâ Kalidou**

### Liste des participants

INSTITUTION	NOMS ET PRENOMS	FONCTION
Office National de la Statistique	Sidna Ould N'Dah	Directeur Général
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Chérif Ould Touleïb	Directeur des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement	Baba Ould Boumeïss	Direction des Politiques, Suivi et Evaluation
Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports	Mohamed Abdellahi dit Isselmou	Directeur de l'Emploi
Office National de la Statistique	Saadna Ould Baheïda	Directeur Général Adjoint
Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	Mohamed Salem Ould Mohamed El Béchir	Direction de l'Informatique
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	Mohamed Nezhir	Directeur de la Planification, de la Coopération et des Statistiques
Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'Analphabétisme et à l'Enseignement Originel	Mohamed El Moctar Ould Samba	Chef de Service
Ministère de l'Education Nationale	Ahmed Salem Ould Atigh	Chef de Service
Banque Centrale de Mauritanie	Mohamed Ould Sidna	Chef de Service
Office National de la Statistique	Moye Mint Haïdy	Conseillère
Office National de la Statistique	Dadde Ould Weddad	Conseiller
Office National de la Statistique	Gérard Chenais	Conseiller Technique
Office National de la Statistique	Maïga Mmadou Harouna	Chef de Département des Affaires Administratives
Office National de la Statistique	Ahmed Baba Moulaye	Chef de Département de l'Informatique et des Opérations
Office National de la Statistique	Bâ Kalidou Samba	Chef de Département de la Coordination Statistique
Office National de la Statistique	Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub	Chef de Département des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
Office National de la Statistique	Ahmed Ould Isselmou	Chef de Département des Statistiques Démographiques et Sociales
Office National de la Statistique	Thiam Abdoulaye	Département de la Coordination Statistique
Office National de la Statistique	Ikhelhenna Ould Dahmed	Département de la Coordination
Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	Coulibaly Bocar	Consultant National
Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	Dia Amadou Abdoul	Consultant National